

DECISION

Décision n°:

GB/ASM/AG/2024/ *246*

Convention avec le Club de
Modélisme Naval senlisien

Lézards d'été 2024

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, portant sur la délégation consentie par le Conseil Municipal à Madame le Maire en vertu des articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Christine Robert, 1^{er} Adjoint au Maire, n°221 en date du 30 septembre 2020,

Considérant la nécessité de passer des conventions et contrats dans le cadre de la programmation des « Lézards d'été » organisé par la Ville,

DECISIONS :

Article 1 : la passation d'une convention avec le club de Modélisme naval senlisien, représenté par Bernard CHATELAIN, Président, 27, rue Yves Carlier – 60300 SENLIS, siret n°751 669 276 00014, dans le cadre de la programmation des « Lézards d'été 2024 ».

Article 2 : Cette convention est passée pour deux journées de démonstration et atelier de modélisme naval au sein du parc du château Royal de Senlis, le samedi 10 août de 14h à 19h et le dimanche 11 août 2024, de 10h à 12h puis de 14h à 18h, dans le cadre des « Lézards d'été ».

Article 3 : Conformément à la convention, la ville versera la somme de 155.90 € TTC sur présentation d'une facture à déposer sur la plateforme Chorus Pro.

Article 4 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à la Sous-Préfecture de Senlis, la Trésorerie Municipale et l'Intéressé qui dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif par courrier 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS, ou par l'application informatique télécours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

Fait à Senlis, le *11* 8 JUIL.



Handwritten signature of Marie-Christine Robert.

Marie-Christine-ROBERT

1^{er} Adjoint délégué aux Affaires Culturelles
et à la Communication

Cette décision a été,

Reçue en Ss-Préfecture le : *1 8 JUIL. 2024*

Notifiée à l'intéressé le : *1 8 JUIL. 2024*

Publiée sur le site Internet de la collectivité le : *1 9 JUIL. 2024*